

Madame Murielle PENICAUD
Ministre du Travail
Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Sociale
127 rue de Grenelle
75007 PARIS cedex 07

NARBONNE, le 8 septembre 2017

DM/JMM/SSM/17/378
Objet : Evolution des contrats aidés

Madame la Ministre,

Vous avez récemment communiqué dans la presse votre volonté d'optimiser l'efficacité des contrats aidés en ciblant plus particulièrement les potentiels bénéficiaires les plus éloignés du marché du travail dans les secteurs où vous estimerez qu'ils sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Convaincu que votre annonce s'inscrit dans une démarche de meilleure répartition des crédits de soutien à l'emploi, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs aspects en vous faisant part du quotidien de l' élu local que je suis.

La mise en place des contrats aidés a été, pour les collectivités territoriales, un facteur constitutif de réelles opportunités de recrutement qui, bien souvent, se sont traduites par un prolongement de collaboration avec l'administré concerné. De véritables talents ont pu être détectés, formés et intégrés dans la fonction publique, d'abord pour des missions temporaires, ensuite sur des postes permanents et nécessaires au développement du service attendu par les usagers.

Actuellement, 17 emplois aidés sont recensés à la Mairie de NARBONNE, de nombreux autres le sont dans les structures associatives.

Dans le contexte de diminution des dotations et des ressources des collectivités locales, il sera très difficile pour une ville comme celle que je représente de maintenir les emplois actuels et d'en proposer de nouveaux.

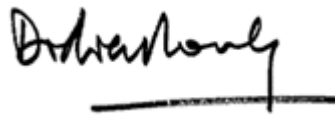
Le bassin audois dispose de nombreux atouts mais ne bénéficie pas d'un tissu économique suffisamment attractif pour offrir au plus grand nombre des emplois durables. Les élus locaux, en coopération avec les services préfectoraux, œuvrent pour favoriser l'implantation de nouvelles structures privées, créatrices de richesse.

Vous avez exprimé votre décision d'octroyer plus de latitude aux représentants de l'Etat dans nos territoires et je suis certain qu'ils constituent l'échelon adapté pour définir les modalités pratiques d'attribution des contrats aidés.

Au regard du contexte, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de conserver, avec ou sans refondations structurelles, ce dispositif. Les collectivités territoriales en ont besoin et les associations, dont le tissu narbonnais est particulièrement dense, se trouvent en situation de dépendance à l'égard de ces contrats. S'ils étaient supprimés, celles-ci se verraient dans l'obligation de revoir leurs possibilités de maintenir les emplois déjà en poste.

Je reste disponible pour vous apporter les précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Mouly', with a horizontal line underneath it.

Maître Didier MOULY
Maire de NARBONNE

Copies : Monsieur Alain THIRION, Préfet de l'Aude
Monsieur Alain PEREA, Député de l'Aude